

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUILLET 2017

DELIBERATION N° : 20170712_16

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à LA REGIE TERRITORIALE SUD
Approbation de l'avenant N°1

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

25 JUL. 2017

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 28
Procuration : 7
Votants : 35
Abstention : 0
Exprimés : 35

L'an deux mille dix-sept, le douze juillet à dix-sept heures vingt minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; LEBON Marie Jo ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; PAYET Priscilla

Représentés

YEBO Henri Claude représenté par GRONDIN Jean Marie
MOREL Harry Claude représenté par LEBRETON Patrick
GERARD Gilberte représentée par D'JAFFAR M'ZE Mohamed
KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian
JAVELLE Blanche Reine représentée par MUSSARD Rose Andrée
BOYER Julie représentée par HUET Henri Claude
RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Le Maire



Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)

Inelda BAUSSILLON

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame ETHEVE Corine, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Séance du 12 juillet 2017**DÉLIBÉRATION N° : 20170712-16****OBJET :**

Attribution d'une subvention complémentaire à LA REGIE TERRITORIALE SUD

Approbation de l'avenant N°1

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**Le Maire expose :**

La Régie Territoriale Sud a bénéficié, par délibération n°20161227_27 (conseil municipal du 27 décembre 2016), d'une subvention globale d'un montant de 130 000,00 € au titre de l'année 2017.

Dans le respect de son objet statutaire, l'association souhaite poursuivre un projet intitulé « Animation et développement du site jardin gramoun » sur un ensemble de terrains communaux cadastrés BT 207-208-212 et 737, d'une superficie totale de 5 045 m², situés en centre ville.

Ce projet, qui a pour but la poursuite de l'aménagement paysager du site ainsi que le développement d'activités en direction des habitants de la résidence de personnes âgées les Ombrières, est inscrit à la programmation 2017 de la politique de la ville avec une participation financière communale d'un montant de 8 500,00 €.

Cette programmation 2017 de la politique de la ville a été validée lors du comité de pilotage du 26 juin 2017.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention 2017 complémentaire à ladite association et la mise à disposition à titre gracieux des terrains cadastrés BT 207-208-212 et 737.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- ✓ d'attribuer à la Régie Territoriale Sud une subvention complémentaire d'un montant de 8 500,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet mentionné ci-dessus ;
- ✓ d'approuver la mise à disposition à l'association et à titre gracieux les terrains cadastrés BT 207-208-212 et 737 ;
- ✓ d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière et la convention de mise à disposition à intervenir avec l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°20161227_27 du 27 décembre 2016,

Vu la note explicative de synthèse n°16,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 28
Représentés : 7

Pour : 35
Abstentions : 0
Contre : 0

- Article 1er.-** **ATTRIBUE** à la Régie Territoriale Sud une subvention complémentaire d'un montant de 8 500,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet « *Animation et développement du site jardin gramoun* ».
- Article 2.-** **APPROUVE** la mise à disposition à titre gracieux à l'association Régie Territoriale Sud, des terrains cadastrés BT 207-208-212 et 737.
- Article 3.-** **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière et la convention de mise à disposition à intervenir avec l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.
- Article 4.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)

Inelda BAUSSILLON

Acte rendu exécutoire par télétransmission
en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : **25 JUIL. 2017**

